

CONDICIONES GENERALES DE VENTA Y DE EJECUCION DE OBRAS/PRESTACION DE SERVICIOS

N.B.: El presente documento constituye una traducción informal al español; la versión francesa de nuestras condiciones generales de venta y de ejecución de obras/prestación de servicios, prevalece sobre la presente traducción.

El presente documento define las condiciones generales que rigen la venta por parte de la empresa (en adelante, la «Empresa») al cliente (en adelante, el «Cliente») de productos y/o la ejecución de obras/prestaciones de servicios (construcción, instalación, mantenimiento, alquiler y/o recogida y explotación de datos, entre otros) y/o la venta de entregables relacionados con datos (incluidos ficheros informáticos).

Al realizar un pedido, el Cliente acepta las presentes condiciones, que constituyen la base única de negociación entre las partes. Quedan expresamente excluidas las condiciones generales del Cliente.

1. FORMACIÓN DEL CONTRATO

El contrato en adelante, el «Contrato», que podrá celebrarse por vía electrónica, designa el contrato/acuerdo entre la Empresa y el Cliente e incluye, sin que esta enumeración sea limitativa, los siguientes documentos: (i) la aceptación del pedido, a la que se anexan o se incorporan las condiciones particulares convenidas entre las partes (tales como el presupuesto), (ii) las presentes condiciones generales y (iii) las especificaciones técnicas emanadas del Cliente y aceptadas por la Empresa.

La información contenida en los catálogos/folletos de la Empresa se facilita únicamente a título indicativo. La Empresa se reserva el derecho a introducir en todo momento cualquier modificación en las características de los artículos que figuran en los mismos, sin estar obligada a efectuar dichas modificaciones en los productos que ya se encuentren en curso de pedido.

Salvo derogación expresa debidamente aceptada por la Empresa, el plazo de validez de la oferta de la Empresa para la celebración del Contrato se limita a treinta 30 días naturales a contar desde la fecha de su envío.

La Empresa se reserva el derecho a rechazar los pedidos de aquellos Clientes: (i) que no se sometan a las evaluaciones de conformidad e integridad (compliance) indicadas a continuación y/o no respeten las normas en la materia; (ii) que no se sometan al procedimiento y al sistema internos de verificación, limitación y validación de la solvencia de la clientela de la Empresa, con la implantación de mecanismos que puedan limitar el nivel de compromiso financiero con el cliente y/o no presenten justificantes de solvencia suficientes; (iii) que no se sometan, en su caso, al procedimiento y al sistema internos de verificación y validación de los datos bancarios; (iv) en caso de superación de la capacidad de producción de los productos o de ejecución de las obras/prestaciones, o en caso de cese de producción o de indisponibilidad de los medios de ejecución por razones de mantenimiento. Todo pedido de piezas de recambio únicamente se entregará en las cantidades mínimas previstas en los embalajes estándar de los productos.

La Empresa solo se considerará vinculada frente al Cliente a partir de la firma del Contrato por ambas partes, o desde el momento en que la Empresa haya comunicado su aceptación escrita del pedido del Cliente o le haya remitido una factura. Toda solicitud de modificación del Contrato solo será aplicable tras la firma por ambas partes de una adenda al Contrato o de una aceptación escrita por parte de la Empresa en la que se fijen, en particular, las modificaciones de precio y/o de plazos que se deriven de la misma.

2. PLAZOS DE ENTREGA / DE EJECUCIÓN – MODALIDADES DE EJECUCIÓN

Los plazos de entrega y/o de ejecución se facilitan a título previsional y serán confirmados por la Empresa en su aceptación del pedido. En ningún caso podrá el Cliente invocar un retraso en la entrega/ejecución para anular su pedido, rechazar los productos y/o las obras/prestaciones, dejar de cumplir sus obligaciones o reclamar daños y perjuicios.

Dichos plazos se prorrogarán automáticamente: (i) en caso de inclemencias meteorológicas, huelgas, disturbios, epidemias, medidas impuestas por los poderes públicos, cualquier incidente o accidente o, con carácter general, cualquier supuesto de fuerza mayor que tenga por efecto retrasar total o parcialmente la entrega de los productos o de los entregables y/o la ejecución de las obras/prestaciones; (ii) mientras no se cumplan todas las condiciones de entrega o de ejecución que no dependan de la Empresa. Todo retraso superior a tres meses y cuyo origen sea una causa ajena a la Empresa podrá dar lugar a la resolución del Contrato por iniciativa de la Empresa, sin derecho a daños y perjuicios.

La Empresa quedará exonerada de toda obligación en caso de que se produzca un supuesto de fuerza mayor que impida definitivamente la fabricación o la entrega de los productos o de los entregables y/o la ejecución de las obras/prestaciones, y el Contrato quedará resuelto de pleno derecho sin indemnización alguna.

Las cantidades de productos o de entregables listos para su entrega, así como la parte de las obras/prestaciones ya ejecutada hasta la resolución, deberán ser aceptadas y abonadas por el Cliente.

El Cliente facilitará en tiempo útil a la Empresa todos los planos, documentos u otra información necesaria para la ejecución del Contrato. En ningún caso podrá la Empresa ser considerada responsable de cualquier error, en particular de diseño, de fabricación o de realización, que sea consecuencia de un defecto existente en los planos, documentos o informaciones facilitados por el Cliente.

En relación con las obras/prestaciones efectuadas en el emplazamiento designado por el Cliente, este se compromete a facilitar a la Empresa el acceso al emplazamiento, a proporcionarle todas las autorizaciones de acceso, normas de obra o de emplazamiento, y a informarle de todas las obligaciones que se deriven para la Empresa de la aplicación de la normativa relativa a la intervención de empresas en el emplazamiento, así como a proporcionarle toda la documentación correspondiente (plan general de coordinación, plan de prevención, protocolo de seguridad, plan de circulación, etc.). El Cliente facilitará, sin coste para la Empresa, todas las instalaciones y servicios (oficinas, electricidad, entre otros) y todos los materiales, herramientas y equipos (distintos de los proporcionados por la Empresa conforme al Contrato) necesarios para la ejecución de las obras/prestaciones efectuadas in situ. Tras su utilización, todos estos elementos serán restituidos al Cliente. La Empresa no será responsable de su desgaste normal y/o de cualquier daño resultante de su utilización razonable.

3. ENTREGA, TRANSPORTE/EXPEDICION, TRANSMISION DE RIESGOS, RECEPCION/ADMISION DE LAS OBRAS/PRESTACIONES, RESERVA DE DOMINIO

Salvo estipulación en contrario:

- La entrega de los productos se considerará efectuada en el momento de su puesta a disposición en la fábrica, agencia o emplazamiento correspondiente de la Empresa y/o de sus proveedores o subcontratistas, de conformidad con el Incoterm Ex Works (EXW) según las modalidades definidas por la CCI en los Incoterms®, edición 2020.
- La entrega de los entregables se considerará efectuada en la fecha de envío (por correo electrónico, descarga, correo postal, entre otros) por parte de la Empresa al Cliente.

Todas las operaciones de transporte/expedición, seguro, aduanas, aranceles y manipulación correrán a cargo y por cuenta del Cliente.

En caso de expedición por la Empresa, los productos se entregarán en aplicación del Incoterm Carriage Paid To (Portes pagados hasta - CCI Incoterms® 2020 (CPT) – entrega en el momento de la entrega al transportista). La expedición se efectuará, por tanto, a portes debidos, a las tarifas más reducidas, salvo solicitud expresa del Cliente y, en todo caso, bajo la exclusiva responsabilidad del Cliente. Los riesgos de pérdida y/o daños en los productos o entregables serán asumidos por el Cliente a partir de la fecha (i) de puesta a disposición de los productos en la fábrica/agencia/emplazamiento para las entregas EXW, o de la fecha de entrega al transportista para las entregas CPT, (ii) de envío de los entregables desde el sitio de la Empresa, sin perjuicio de cualquier cláusula de reserva de propiedad.

En caso de falta (i) de recogida de los productos en el lugar y fecha convenidos, (ii) de recogida o descarga de los entregables en el sitio y fecha convenidos, el Cliente estará obligado a efectuar los pagos previstos en el Contrato y a reembolsar a la Empresa los costes o gastos derivados de dicha falta (en particular los gastos de almacenamiento de los productos, que se realizará por cuenta y riesgo del Cliente).

El Cliente deberá verificar los productos o entregables a su recepción y formular todas las reservas y observaciones necesarias (en el documento de transporte para los productos) a fin de poder ejercer todos sus recursos frente al transportista/tercero encargado de la expedición, en caso de faltas, pérdidas o daños en los productos, o en caso de daños en los entregables vinculados a la expedición y, en su caso, obtener de este último las indemnizaciones por el perjuicio sufrido. No se admitirá reclamación alguna por vicios aparentes por parte de la Empresa si el Cliente no ha cumplido las obligaciones anteriormente mencionadas y no ha informado a la Empresa, por escrito y en el plazo de veinticuatro 24 horas desde la entrega/descarga, de toda falta, pérdida, daño o perjuicio relacionado con la expedición.

No podrá efectuarse devolución alguna de producto sin el acuerdo previo y por escrito de la Empresa. En caso de acuerdo y salvo estipulación en contrario, la devolución se efectuará por cuenta y riesgo del Cliente.

La recepción de las obras/prestaciones se efectuará de forma contradictoria por el Cliente en presencia de la Empresa al finalizar las obras/prestaciones y dará lugar a la elaboración de un acta de recepción firmada por el Cliente y la Empresa. En su defecto, la recepción se producirá tácitamente diez 10 días naturales después de la fecha de comunicación al Cliente, por parte de la Empresa, de la constatación de finalización de las obras/prestaciones o, en ausencia de dicha constatación, el día de la toma de posesión de la obra/del resultado de las obras/prestaciones por el Cliente, incluso sin el pago íntegro del precio. En el caso de prestaciones con entregables, la admisión o la recepción se efectuará tras la finalización de las prestaciones y después de las verificaciones previas. Dará lugar a la elaboración de una decisión de admisión o recepción de las prestaciones y entregables firmada por el Cliente y la Empresa. En su defecto, se producirá tácitamente diez 10 días naturales después de la fecha de envío al Cliente de los entregables correspondientes, incluso sin el pago íntegro del precio.

Si la ejecución de las obras/prestaciones y/o de las prestaciones con entregables diera lugar a reservas por parte del Cliente, estas deberán formularse en el acta de recepción y, en caso de recepción tácita, mediante carta certificada con acuse de recibo dirigida a la Empresa en el plazo de diez 10 días naturales siguientes a: (i) la fecha de constatación de finalización de las obras/prestaciones, o (ii) la fecha de envío de los entregables correspondientes a las prestaciones, en el caso de prestaciones con entregables. Transcurrido dicho plazo, no se aceptará reclamación alguna.

La Empresa seguirá siendo propietaria de los productos (entregados o suministrados en el marco de las obras/prestaciones), o de los datos y de los entregables (entregados en el marco de las prestaciones), hasta el pago íntegro por el Cliente de la totalidad de las cantidades debidas en virtud del Contrato.

4. GARANTÍA – RESPONSABILIDADES

Los productos, las obras/prestaciones y/o los entregables se considerarán aceptados por el Cliente en el lugar y en el momento de la entrega/recepción/admisión, tal y como se definen en las presentes condiciones, desde el momento en que el Cliente no haya formulado reclamación o reserva alguna por vicio aparente de conformidad con el artículo anterior. No se admitirá reclamación ni reserva alguna por vicios aparentes una vez transcurrido el plazo previsto en el artículo precedente de las presentes condiciones.

La Empresa únicamente garantiza los defectos o vicios de fabricación, diseño o realización que hagan que los productos, las obras/prestaciones o los entregables sean impropios para el uso al que están contractualmente destinados. La garantía queda excluida en los siguientes supuestos: (i) desgaste normal; (ii) defecto derivado de materiales o piezas suministrados o cuyo uso haya sido impuesto por el Cliente, o defecto derivado de información y/o solicitudes erróneas del Cliente, o de un diseño o método impuesto por este; (iii) modificaciones de los productos, de la obra o del resultado de las obras/prestaciones por parte del Cliente sin autorización de la Empresa; (iv) deterioro de los elementos antes mencionados o de los entregables debido a negligencia, falta de vigilancia, defecto o mal mantenimiento, mala manipulación o almacenamiento no conforme, o utilización no conforme imputable a personas distintas de la Empresa; (v) cambio de destino; (vi) instalación de los productos por el propio Cliente o por un tercero sin acuerdo de la Empresa; (vii) colocación de piezas de recambio adquiridas a terceros.

La garantía se limita, a elección exclusiva de la Empresa:

- a la sustitución del único producto defectuoso o a su reparación en el lugar de entrega inicial;
- a la mera repetición de la parte de las obras/prestaciones mal ejecutada o no ejecutada y/o a la sustitución del único entregable defectuoso con exclusión de toda clase de daños y perjuicios, gastos de expedición, entre otros en el lugar de entrega inicial,

quedan excluidos todos los daños y perjuicios y gastos de cualquier naturaleza (transporte, gastos de expedición, manipulación, montaje, desmontaje, etc.).

La Empresa garantiza que las obras/prestaciones se ejecutan con el cuidado exigible en su profesión y conforme a las reglas del arte, de las normas y de la normativa vigente. En materia de obras/prestaciones efectuadas por encargo o conforme a un pliego de condiciones, la Empresa garantiza exclusivamente una ejecución conforme a las cotas, tolerancias y especificaciones que le hayan sido comunicadas por escrito por el Cliente, siempre que sean viables.

La Empresa garantiza la entrega de entregables legibles y conformes al formato acordado entre las partes. Cuando los datos iniciales sean facilitados por el Cliente, la Empresa, en caso de ejecución no conforme que no resulte del vicio propio de dichos datos, podrá, a su elección, bien emitir un abono correspondiente al precio de realización de las prestaciones no ejecutadas, bien volver a ejecutar correctamente las prestaciones utilizando los datos puestos a su disposición por el Cliente.

Salvo pacto en contrario, la Empresa únicamente responderá de la pérdida o deterioro de la pieza, de los materiales, de los equipos, de las herramientas, de los datos, de los elementos de ejecución (planos, entre otros) o de cualesquiera otros bienes que le sean confiados si se constata que ha incurrido en un incumplimiento grave de las normas de prudencia y diligencia normalmente exigibles para un trabajo de este tipo.

Las estipulaciones anteriores definen la totalidad de las obligaciones de la Empresa en materia de garantía.

La Empresa, sus subcontratistas, proveedores, agentes y empleados quedarán exonerados de toda responsabilidad por cualesquiera daños indirectos y/o inmateriales tales como la indisponibilidad de las instalaciones, la interrupción de la producción o de los servicios, la pérdida de beneficios o de ingresos del Cliente y/o del usuario final. Además, la responsabilidad global de la Empresa en virtud del Contrato y cualquiera que sea su causa o naturaleza no excederá, del importe del Contrato. Si el Contrato prevé penalizaciones por retraso o por rendimiento, estas serán exclusivas de cualquier otra reparación a la que el Cliente pudiera tener derecho como consecuencia del retraso o de la falta de consecución de los rendimientos y no podrán exceder, salvo estipulación en contrario, del diez por ciento 10 % del importe sin impuestos del Contrato.

El Cliente asume la entera responsabilidad de la utilización que haga de los productos, entregables y datos adquiridos a la Empresa, o de la obra o del resultado de las obras/prestaciones que la Empresa haya ejecutado. La Empresa no podrá en ningún caso ser considerada responsable de los daños de cualquier naturaleza que sean cuando dichos daños sean consecuencia, en particular: (i) de un uso no previsto contractualmente en origen, o no previsto en los manuales de utilización y/o montaje/aplicación, o no conforme a las reglas del arte, o anormal, o defectuoso, o inadecuado de los productos puestos en circulación; (ii) de un almacenamiento no conforme; (iii) de un defecto inexistente en el momento en que la Empresa puso el producto en circulación o finalizó sus obras/prestaciones; (iv) de una falta de o deficiente mantenimiento y/o vigilancia, o de negligencia; (v) de una instalación/aplicación defectuosa a cargo del Cliente.

5. PRECIOS

Los precios de los productos, obras/prestaciones y/o de los entregables se entienden sin derechos ni impuestos. Los precios se fijan para productos/entregables entregados salida de fábrica/agencia/emplazamiento (Ex Works CCI Incoterms® 2020) conforme a la tarifa vigente en la fecha del pedido para los productos cuyos precios estén predeterminados (áridos, mezclas bituminosas, etc.).

En cuanto a los precios de los productos, de las obras/servicios y de los entregables que no puedan determinarse previamente, la Empresa comunicará al Cliente un presupuesto previa solicitud.

Salvo estipulación en contrario, todo pedido de productos de importe inferior al fijado en el Contrato soportará un coste fijo especificado en el Contrato que corresponde a los gastos administrativos necesarios para su tramitación. Los recargos por combustible imputados a la Empresa por el transportista en aplicación del artículo L3222-2 I del Código de Transportes francés se repercutirán al Cliente.

En el supuesto de que transcurra un plazo superior a tres (3) meses entre la fecha de emisión de la oferta y el inicio de la ejecución de las prestaciones/obras, prestaciones con entregables o productos, la Empresa se reserva el derecho de actualizar el precio de las prestaciones/obras, prestaciones con entregables o productos mediante la aplicación de la fórmula $P = P_0 \times \ln/I_0$ (siendo P el precio actualizado, P0 el precio inicial sin impuestos, ln el valor del índice más adecuado a la naturaleza de los productos/obras/prestaciones en la fecha de inicio de la entrega/ejecución menos (-) tres (3) meses e I0 el valor del citado índice conocido en la fecha de celebración del Contrato).

El precio de los productos, de las obras/prestaciones y de las prestaciones con entregables cuya duración de entrega/ejecución sea inferior a tres (3) meses se establece sobre la base de las condiciones económicas vigentes en la fecha de celebración del Contrato. En caso de duración de entrega/ejecución superior, el precio se revisará mensualmente conforme a la fórmula $P = P_0 \times \ln/I_0$ (siendo P el precio revisado, P0 el precio inicial sin impuestos, ln el valor del índice más adecuado a la naturaleza de los productos/obras/prestaciones del mes de entrega/ejecución (por ejemplo TP03 para movimientos de tierras, TP09 para mezclas bituminosas, publicados por el INSEE...), e I0 el valor del citado índice conocido en la fecha de emisión de la oferta del Contrato).

Las obras/prestaciones no previstas en el Contrato que se ejecuten a solicitud del Cliente serán objeto de nuevos precios y condiciones (plazos, entre otros) sobre la base de un presupuesto de la Empresa aceptado por el Cliente. En caso de modificación de la naturaleza de las obras/prestaciones, o en caso de variación en el volumen de las ventas de productos o de obras/prestaciones respecto de las cantidades previstas en el Contrato inicial, la Empresa se reserva el derecho a revisar los precios unitarios de su oferta.

6. CONDICIONES DE PAGO

Salvo pacto en contrario y sin perjuicio de las normas de orden público aplicables a los clientes públicos, las facturas de la Empresa son pagaderas en su domicilio social, en euros, y son exigibles en las siguientes condiciones:

- Los productos se facturan (i) en el momento de su puesta a disposición EXW, (ii) en el momento de su entrega al transportista en caso de entrega CPT.
- Los entregables se facturan en el momento de su envío desde el sitio de la Empresa.
- Las obras/prestaciones se facturan (i) a su finalización cuando su duración sea inferior a un mes, (ii) o al final de cada mes conforme a su grado de ejecución cuando su duración sea superior a un mes (en su caso, se presentarán certificaciones acumulativas mensuales).

La Empresa se reserva la facultad de exigir, en el momento del pedido, un anticipo que podrá ascender, salvo estipulación en contrario, hasta el cincuenta por ciento 50 % del importe total con impuestos incluidos del presupuesto. En el caso de productos exportados, la Empresa podrá solicitar el pago íntegro del precio en el momento del pedido.

Las solicitudes de anticipo remitidas por la Empresa al Cliente son pagaderas a su recepción mediante transferencia bancaria. Las facturas remitidas por la Empresa al Cliente se abonarán (sin que el Cliente pueda efectuar deducción alguna) en la fecha de vencimiento indicada en la factura (esto es, a más tardar, a cuarenta y cinco 45 días fin de mes o sesenta 60 días a contar desde la fecha de emisión de la factura, o cuarenta y cinco 45 días naturales en caso de factura periódica) mediante transferencia bancaria.

El pago al contado o anticipado no dará lugar a la aplicación de descuento alguno.

Toda suma no pagada por el Cliente a la Empresa en su vencimiento y sin necesidad de requerimiento: (i) devengará de pleno derecho intereses a favor de la Empresa desde la fecha de vencimiento y hasta el día del pago íntegro, siendo el tipo de interés igual al tipo aplicado por el Banco Central Europeo (BCE) a su operación de refinanciación, incrementado en diez 10 puntos

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE TRAVAUX/PRESTATIONS

Le présent document définit les conditions générales qui régissent la vente par l'entreprise ("Entreprise"), au client ("Client"), de produits et/ou l'exécution de travaux/prestations de services (construction, installation, maintenance, location et/ou collecte et exploitation de données...) et/ou la vente de livrables afférents à des données (y compris fichiers informatiques). Lorsque le Client passe commande, il accepte les présentes conditions qui sont le socle unique de négociation entre les parties. Les conditions générales du Client sont exclues.

• FORMATION DU CONTRAT

Le contrat ("Contrat"), qui peut être conclu par voie électronique, désigne le contrat/marché entre l'Entreprise et le Client et comprend, sans que cette énumération soit limitative, les documents ci-après : (i) l'acceptation de la commande à laquelle sont annexées ou incluses les conditions particulières convenues entre les parties (telles que le devis), (ii) les présentes conditions générales et (iii) les spécifications techniques émanant du Client acceptées par l'Entreprise. En cas de divergence ou de contradiction entre les stipulations d'un ou plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité est celui établi ci-dessus.

Les renseignements portés sur les catalogues/brochures de l'Entreprise ne sont donnés qu'à titre indicatif. L'Entreprise se réserve le droit d'apporter à tout moment toutes modifications dans les caractéristiques des articles qui y figurent, sans être obligée d'effectuer les modifications sur les produits en cours de commande.

Sauf dérogation expresse dûment acceptée par l'Entreprise, le délai de validité de l'offre de l'Entreprise pour la conclusion du Contrat est limité à 30 jours calendaires à compter de leur date d'envoi.

L'Entreprise se réserve le droit de refuser les commandes des Clients : (i) ne se soumettant pas aux évaluations de conformité et d'intégrité (compliance) exposées ci-après et/ou ne respectant pas les règles en la matière ; (ii) ne se soumettant pas à la procédure et au système de vérification, limitation et validation interne de la solvabilité de la Clientèle de l'Entreprise avec mise en œuvre de mécanisme pouvant limiter le niveau d'engagement financier avec le client et/ou ne présentant pas de justifications de solvabilité suffisantes ; (iii) ne se soumettant pas, si besoin, à la procédure et au système de vérification et validation interne des coordonnées bancaires ; (iv) en cas de dépassement de la capacité de production des produits / d'exécution de travaux/prestations, ou en cas d'arrêt de production ou d'indisponibilité des outils d'exécution pour maintenance. Toute commande de pièces détachées ne sera livrée que dans les quantités minimales prévues dans les conditionnements standards des produits.

L'Entreprise n'est considérée comme liée vis-à-vis du Client qu'à partir de la signature du Contrat par les deux parties, ou lorsque l'Entreprise a communiqué son acceptation écrite de la commande du Client ou lui a adressé une facture. Toute demande de modification de Contrat n'est applicable qu'après signature par les deux parties d'un avenant au Contrat ou d'une acceptation écrite de l'Entreprise fixant notamment les modifications de prix et/ou de délais consécutives.

• DELAIS DE LIVRAISON / D'EXECUTION – MODALITES D'EXECUTION

Les délais de livraison et/ou d'exécution sont donnés à titre prévisionnels et seront confirmés par l'Entreprise dans son acceptation de la commande. Le Client ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un retard dans la livraison / l'exécution pour annuler sa commande, refuser les produits et/ou travaux/prestations, ne pas exécuter ses obligations ou pour réclamer des dommages et intérêts.

Ces délais seront automatiquement prorogés (i) en cas d'intempéries, grèves, émeutes, épidémies, mesures imposées par les pouvoirs publics, tout incident ou accident, ou, plus généralement, tout cas de force majeure ayant pour effet de retarder tout ou partie de la livraison des produits ou livrables et/ou l'exécution des travaux/prestations ; (ii) tant que toutes les conditions de livraison ou d'exécution ne dépendant pas de l'Entreprise ne seront pas réunies. Tout retard supérieur à trois mois et ayant pour origine une cause extérieure à l'Entreprise pourra entraîner la résiliation du Contrat à l'initiative de l'Entreprise, sans dommages et intérêts.

L'Entreprise sera déliée de toute obligation en cas de survenance de force majeure empêchant définitivement la fabrication ou la livraison des produits ou livrables et/ou l'exécution des travaux/prestations, et le Contrat sera résilié de plein droit sans indemnité.

Les quantités de produits ou de livrables prêts à être livrés, de même que la partie des travaux/prestations déjà exécutée, jusqu'à la résiliation, devront être acceptées et réglées par le Client.

Le Client fournit en temps utile à l'Entreprise tous plans, documents ou toutes autres informations nécessaires pour l'exécution du Contrat. En aucun cas, l'Entreprise ne peut être tenue responsable de toute erreur, notamment de conception, de fabrication ou de réalisation, qui serait la conséquence d'un défaut existant dans les plans, documents ou informations fournis par le Client.

Pour les travaux/prestations effectués sur le site désigné par le Client, celui-ci s'engage à faciliter à l'Entreprise l'accès au site, à lui fournir toutes autorisations d'accès, règlements de chantier ou de site, et à l'informer de toutes les obligations qui découlent pour l'Entreprise de l'application de la réglementation concernant l'intervention des entreprises sur le site et à lui fournir tous documents y afférent (plan général de coordination, plan de prévention, protocole de sécurité, plan de circulation, etc.). Le Client fournit, sans frais pour l'Entreprise, toutes les installations et services (bureaux, électricité...) et tous les matériels, outillages et équipements (autres que ceux fournis par l'Entreprise selon le Contrat) nécessaires à l'exécution des travaux/prestations effectués sur site. Après usage, tous ces éléments seront restitués au Client. L'Entreprise ne sera pas tenue responsable de leur usure normale et/ou de tout dommage résultant de leur utilisation raisonnable.

• LIVRAISON, TRANSPORT/ACHEMINEMENT, TRANSFERT DES RISQUES, RECEPTION/ADMISSION DES TRAVAUX/PRESTATIONS, RESERVE DE PROPRIETE

Sauf stipulations contraires :

- La livraison des produits est réputée effectuée à la mise à disposition dans l'usine, l'agence ou le site concerné de l'Entreprise et/ou de ses fournisseurs ou sous-traitants en application de l'Incoterm Ex Works (EXW), selon les modalités définies par la CCI dans les Incoterms édition 2020.
- La livraison des livrables est réputée effectuée à la date d'envoi (par courriel, téléchargement, voie postale...) par l'Entreprise au Client.

Toutes les opérations de transport/d'acheminement, assurance, douane, octroi, manutention, sont à la charge et aux frais du Client.

En cas d'expédition par l'Entreprise, les produits sont livrés en application de l'incoterm Carriage Paid To (Port payé jusqu'à CCI Incoterms® 2020 (CPT – livraison à la remise au transporteur). L'expédition est donc faite en port dû, aux tarifs les plus réduits, sauf demande expresse du Client, et, dans tous les cas sous la seule responsabilité du Client. Les risques de perte et/ou dommages aux produits ou livrables sont supportés par le Client à compter de la date (i) de mise à disposition des produits en usine/agence/site pour les livraisons EXW ou de la date de remise au transporteur pour les livraisons CPT, (ii) d'envoi des livrables depuis le site de l'Entreprise, nonobstant toute clause de réserve de propriété.

En cas de défaut :

- d'enlèvement à l'endroit et à la date convenus pour les produits,
- de retrait ou de téléchargement sur le site et à la date convenus pour les livrables,

le Client est tenu d'effectuer les paiements prévus au Contrat et rembourser à l'Entreprise les coûts ou débours liés audit défaut (notamment, les frais liés au stockage des produits, qui sera effectué aux risques et périls du Client).

Le Client doit vérifier les produits ou livrables à l'arrivée et faire toutes réserves et remarques nécessaires (sur le document de transport pour les produits), afin de pouvoir exercer tous ses recours contre le transporteur/le tiers en charge de l'acheminement, en cas de manquant, perte ou avarie sur les produits, ou en cas de dommage sur les livrables lié à l'acheminement et, le cas échéant, d'obtenir de ce dernier des indemnités pour le préjudice subi. Aucune réclamation sur les vices apparents ne pourra être reçue par l'Entreprise si le Client n'a pas respecté les obligations susvisées et n'a pas informé l'Entreprise, par écrit dans les 24 heures de la livraison/téléchargement, de tout manquant, perte avarie, ou dommage lié à l'acheminement.

Aucun retour de produit ne pourra être effectué sans l'accord écrit et préalable de l'Entreprise. En cas d'accord et sauf stipulation contraire, le retour sera effectué aux frais, risques et périls du Client.

La réception des travaux/prestations est prononcée, de manière contradictoire par le Client en présence de l'Entreprise dès la fin des travaux/prestations et donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception signé par le Client et l'Entreprise. A défaut, elle interviendra tacitement 10 jours calendaires après la date de constatation d'achèvement des travaux/prestations, adressée par l'Entreprise au Client, ou, en l'absence d'une telle constatation, le jour de la prise de possession de l'ouvrage/du résultat des travaux/prestations par le Client, même sans complet paiement du prix. Pour les prestations avec livrables, l'admission ou la réception est prononcée, après la fin des prestations et après les vérifications préalables. Elle donne lieu à l'établissement d'une décision d'admission ou de réception des prestations et livrables signée par le Client et l'Entreprise. A défaut, elle interviendra tacitement 10 jours calendaires après la date d'envoi des livrables correspondants au Client, même sans complet paiement du prix.

Si l'exécution des travaux/prestations et/ou prestations avec livrables donnait lieu à des réserves de la part du Client, celles-ci devraient être formulées sur le procès-verbal de réception, et en cas de réception tacite, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'Entreprise dans les 10 jours calendaires suivant : (i) la date de constatation d'achèvement des travaux/prestations, ou (ii) la date d'envoi des livrables correspondants aux prestations pour les prestations avec livrables. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

L'Entreprise demeure propriétaire des produits (livrés ou fournis dans le cadre de travaux/prestations), ou des données et livrables (livrés dans le cadre de prestations), jusqu'à complet paiement par le Client de la totalité des sommes dues au titre du Contrat.

• GARANTIE – RESPONSABILITES

Les produits, travaux/prestations et/ou livrables sont réputés agréés par le Client au lieu et au moment de la livraison / réception / admission telle que définie dans les présentes conditions, dès lors que le Client n'a pas émis de réclamation/réserve pour vice apparent conformément à l'article précédent. Il ne sera admis aucune réclamation/réserves sur les vices apparents après le délai prévu au précédent article des présentes.

L'Entreprise ne garantit que les défauts ou vices de fabrication, conception ou réalisation, rendant les produits, travaux/prestations ou livrables impropres à l'usage auxquels ils sont contractuellement destinés. La garantie est exclue en cas : (i) d'usage normale ; (ii) de défaut provenant de matières ou pièces fournies ou dont l'utilisation a été imposée par le Client, ou de défaut provenant d'information et/ou demandes erronées du Client, ou d'une conception ou méthode imposée par celui-ci ; (iii) de modifications des produits, de l'ouvrage ou du résultat des travaux/prestations par le Client sans l'autorisation de l'Entreprise ; (iv) de détérioration des éléments susvisés ou des livrables due à une négligence, un défaut de surveillance, un défaut ou mauvais entretien, une fausse manœuvre, ou un stockage non conforme, ou une utilisation non conforme imputables à d'autres que l'Entreprise ; (v) de changement de destination ; (vi) d'installation des produits par le Client lui-même ou un tiers sans accord de l'Entreprise ; (vii) de mise en place de pièces de rechange approvisionnées chez des tiers.

- La garantie est limitée, au seul choix de l'Entreprise au remplacement du seul produit défectueux ou à sa réparation, au lieu de livraison initial,
- à la seule reprise de la part de travaux/prestations mal exécutée ou inexécutée et/ou au remplacement du seul livrable défectueux (à l'exclusion de tous dommages et intérêt, frais d'acheminement...) au lieu de livraison initial,

à l'exclusion de tous dommages et intérêts et frais de quelque nature que ce soit (transport, frais d'acheminement, manutention, montage, démontage, etc.).

L'Entreprise garantit que les travaux/prestations sont exécutés avec tout le soin en usage dans sa profession dans le respect des règles de l'art, des normes et de la réglementation en vigueur. En matière de travaux/prestations effectués à façon ou selon un cahier des charges, l'Entreprise garantit exclusivement une exécution conforme aux cotes, tolérances et spécifications qui lui ont été communiquées par écrit par le Client (sous réserve de faisabilité).

Elle garantit des livrables lisibles et conformes au format convenu entre les parties. Lorsque les données initiales sont fournies par le Client, l'Entreprise, en cas d'exécution non conforme ne résultant pas du vice propre de celles-ci, pourra, à son choix, soit faire un avoir correspondant aux prix de réalisation des prestations non exécutées, soit re-exécuter les prestations correctement à l'aide des données mises à sa disposition par le Client.

Sauf convention contraire, l'Entreprise ne répond de la perte ou de la détérioration de la pièce, des matières, des matériels, des outillages, des données, des éléments d'exécutions (plans...) ou de tous autres biens à elle confiés que s'il est constaté qu'elle a commis un manquement grave aux règles de prudence et de diligence normalement requises pour un travail de ce type.

Les stipulations ci-dessus définissent l'intégralité des obligations de l'Entreprise au titre de la garantie.

L'Entreprise, ses sous-traitants, fournisseurs, agents, préposés, sont exonérés de toute responsabilité pour tous dommages indirects et/ou immatériels tels que l'indisponibilité des installations, interruption de la production ou des services, perte de profits ou de revenus du Client et/ou de l'utilisateur final. En outre, la responsabilité globale de l'Entreprise n'excèdera pas, au titre du Contrat, et cela qu'elle qu'en soit la cause ou la nature, le montant du Contrat. Si le Contrat prévoit des pénalités de retard ou de performances, celles-ci sont exclusives de toute autre réparation à laquelle le Client pourrait prétendre du fait du retard ou de la non-atteinte des performances et ne pourront pas excéder, sauf stipulation contraire, 10 % du montant hors taxe du Contrat.

Le Client assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait des produits, livrables et données achetées à l'Entreprise, ou de l'ouvrage ou du résultat des travaux / prestations que l'Entreprise a exécutés. Elle ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient, quand ces dommages sont la conséquence, notamment : (i) d'une utilisation non prévue contractuellement à l'origine, ou non prévue dans les notices d'utilisation et/ ou de montage/application, ou non conformes aux règles de l'art, ou anormale, ou défectueuse, ou inappropriée des produits mis en circulation, (ii) d'un

stockage non conforme, (iii) d'un défaut qui n'existait pas au moment où l'Entreprise a mis le produit en circulation ou a achevé ses travaux/prestations, (iv) d'un défaut ou mauvais entretien, de surveillance ou de négligence, (v) d'installation/d'application défectueuse à la charge du Client.

• PRIX

Les prix des produits, travaux/prestations et/ou livrables s'entendent hors droits et taxes. Ils sont fixés pour des produits/livrables livrés départ usine/agence/site (Ex Works CCI Incoterms® 2020) selon le barème en vigueur au jour de la commande pour les produits dont les prix sont prédéterminés (granulats, enrobés...).

Pour les prix des produits, travaux/services et livrables ne pouvant pas être prédéterminés, l'Entreprise communiquera au Client un devis sur demande.

Sauf stipulation contraire, toute commande de produits inférieure à un montant fixé au Contrat supportera un coût forfaitaire précisé au Contrat qui correspond aux frais administratifs nécessaires au traitement de celle-ci. Les charges de carburant imputées à l'Entreprise par le transporteur en application de l'article L3222-2 I du code des transports seront refacturées au Client.

Dans l'hypothèse où un délai supérieur à trois (3) mois s'écoule entre la date de remise de l'offre et le début d'exécution des prestations/travaux, prestations avec livrables ou produits, l'Entreprise se réserve le droit d'actualiser le prix des prestations/travaux, prestations avec livrables ou produits par application de la formule P = P0 x ln/I0 (P étant le prix actualisé, P0 le prix Initial hors taxes, ln la valeur de l'index le plus adapté à la nature des produits/travaux/prestations à la date de début de livraison/d'exécution moins (-) trois (3) mois et I0 la valeur de l'index précité connu à la date de conclusion du Contrat).

Le prix des produits, travaux/prestations et prestations avec livrables, dont la durée de livraison/d'exécution est inférieure à trois (3) mois, est établi d'après les conditions économiques en vigueur à la date de la conclusion du Contrat. En cas de durée de livraison/d'exécution supérieure, le prix est révisé mensuellement selon la formule P = P0 x ln/I0 (P étant le prix révisé, P0 le prix initial hors taxes, ln la valeur de l'index le plus adapté à la nature des produits/travaux/prestations du mois de livraison/d'exécution (par exemple TP03 pour le terrassement, TP09 pour les enrobés, publiés par l'INSEE...), et I0 la valeur de l'index précité connu à la date de remise de l'offre du Contrat.

Les travaux/prestations non prévus dans le Contrat qui seraient exécutées sur demande du Client feront l'objet de nouveaux prix et conditions (délais...) sur la base d'un devis de l'Entreprise accepté par le Client. En cas de changement de la nature des travaux/prestations, ou en cas de variation dans le volume des ventes de produits ou de travaux/prestations par rapport aux quantités prévues dans le Contrat initial, l'Entreprise se réserve le droit de revoir les prix unitaires de son offre.

• CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf convention contraire et sous réserve des règles d'ordre public applicables aux Clients publics, les factures de l'Entreprise sont payables au siège social en euros et sont exigibles aux conditions ci-après :

- Les produits sont facturés (i) lors de leur mise à disposition EXW, (ii) lors de leur remise au transporteur en cas de livraison CPT.
- Les livrables sont facturés lors de leur envoi depuis le site de l'Entreprise.
- Les travaux/prestations sont facturés (i) à leur achèvement lorsque leur durée est inférieure à un mois, (ii) ou à la fin de chaque mois au fur et à mesure de leur exécution lorsque leur durée est supérieure à un mois (le cas échéant des situations cumulatives seront présentées mensuellement).

L'Entreprise se réserve la possibilité de demander lors de la commande un acompte pouvant aller, sauf stipulation contraire, jusqu'à 50% du montant total TTC du devis. Pour les produits exportés, l'Entreprise pourra demander un complet paiement du prix à la commande.

Les demandes d'acompte adressées par l'Entreprise au Client sont payables à réception par virement bancaire. Les factures adressées par l'Entreprise au Client sont payées (sans que le Client puisse effectuer de déduction d'aucune sorte) à la date d'échéance mentionnée sur la facture (soit, au plus tard, à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, ou 45 jours calendaires en cas de facture périodique) par virement bancaire.

Le paiement comptant ou anticipé ne donnera pas lieu à application d'un taux d'escompte.

Toute somme non payée par le Client à l'Entreprise à son échéance et sans qu'il soit besoin de mise en demeure : (i) portera de plein droit intérêt au profit de l'Entreprise depuis la date d'échéance et jusqu'au jour du parfait paiement, le taux de l'intérêt étant égal au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage, (ii) donnera lieu de plein droit à l'application d'une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement de 40 euros, (iii) et ce, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'Entreprise peut prétendre.

Par ailleurs, le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne la déchéance du terme et donc rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues par le Client à l'Entreprise. En outre, l'Entreprise peut engager de plein droit les actions suivantes : (i) effectuer une compensation entre les sommes éventuellement dues au Client et les sommes dues par ce dernier à concurrence des montants non réglés ; (ii) exiger la restitution des produits livrés ou livrables, aux frais du Client ; (iii) exiger du Client les garanties que l'Entreprise juge nécessaires à l'exécution des engagements pris par le Client en cas d'inquiétude grave sur la solvabilité de ce dernier et même après expédition partielle de la commande (le refus du Client d'y satisfaire donnant droit à l'Entreprise d'annuler tout ou partie du Contrat) ; (iv) prononcer la résiliation du Contrat après mise en demeure demeurée infructueuse et, le cas échéant, de tout accord ou contrat connexe la liant au Client ; (v) suspendre toute nouvelle livraison de produits ou livrables et/ou exécution de travaux/prestations connexe. A défaut de délivrance par le Client d'une garantie de paiement prévue par la réglementation, l'Entreprise pourra choisir de ne pas débiter les travaux/prestations ou de les arrêter tant que celle-ci ne lui aura pas été délivrée.

• CONFIDENTIALITE – PROPRIETE – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Sauf stipulation contraire, toute information, quels qu'en soient la nature ou le support, communiquée par l'Entreprise au Client, ou venant à la connaissance de ce dernier lors de l'exécution du Contrat ou générée dans le cadre de l'exécution du Contrat, est confidentielle et reste la propriété exclusive de l'Entreprise. Elle ne peut par conséquent être communiquée, divulguée, reproduite ou utilisée de quelque manière que ce soit sans autorisation préalable et écrite de la part de l'Entreprise. L'information devra être restituée sur simple demande de l'Entreprise.

Si elle est la propriété du Client, l'Entreprise a un droit d'usage. Le Client garantit l'Entreprise contre toutes réclamations et tous dommages résultant de la contrefaçon invoquée par un tiers, de droits de propriété intellectuelle résultant de la mise en œuvre par l'Entreprise des documents techniques fournis par le Client.

• PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNELLE

Chaque partie au contrat, des sociétés de son groupe, ou ses propres prestataires pourront être amenés à traiter des données à caractère personnel (nom, civilité, fonction, adresse email / livraison...), nécessaires pour communiquer avec l'autre partie, pour conclure et exécuter le Contrat, et pour répondre aux obligations réglementaires.

Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de ces finalités, augmentée, le cas échéant, de la durée nécessaire pour garantir l'exercice ou la défense d'actions en justice.

Chaque partie dispose, auprès de l'autre partie, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données, de limitation du traitement ou d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Ainsi, le Client peut exercer ses droits en adressant un e-mail à l'adresse suivante : rgpd-route-reseaux@vinci-construction.com. De la même manière, le Client doit préciser à l'Entreprise l'adresse e-mail à laquelle elle peut exercer ses droits. Pour toute information complémentaire ou réclamation, chaque partie peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

• COMPLIANCE - PRINCIPES ETHIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

La société VINCI a adhéré au Pacte Mondial de l'ONU et l'Entreprise, filiale du groupe VINCI, s'est engagée à en appliquer les principes. Par ailleurs, l'Entreprise respecte les principes figurant dans les documents de référence édictés par VINCI : Manifeste, Charte Ethique et Comportements, Code de Conduite anticorruption, Guide des droits humains, Actions incontournables et fondamentales en matière de Santé et sécurité au travail, Charte des relations sous-traitants, Lignes directrices environnementales disponibles sur le site internet de VINCI aux adresses URL suivantes :

- <https://www.vinci.com/vinci/nsf/fr/manifeste/pages/index.htm>,
- <https://www.vinci.com/vinci/nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm#ethiquecomportement>,
- <https://www.vinci.com/vinci/nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm#conduiteanticorruption>,
- <https://www.vinci.com/vinci/nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm#droitshumains>,
- <https://www.vinci.com/vinci/nsf/fr/item/ethique-et-vigilance-documentation.htm#santeautravail>,
- <https://www.vinci.com/publi/manifeste/cst-fr.pdf>,
- <https://www.vinci.com/publi/manifeste/dir-env-2020-11-fr.pdf>.

Lorsque le Client passe commande, il s'engage à respecter les principes des documents de référence susmentionnés (ainsi que la réglementation qui y est visée).

Afin de permettre à l'Entreprise de procéder à toutes les évaluations en matière éthique, sociale et environnementale, le Client s'engage à répondre à tout questionnaire et à fournir tous justificatifs, notamment dans le cadre du dispositif interne qui est mis en œuvre au sein du groupe auquel appartient l'Entreprise pour l'évaluation de la situation des tiers, tant en phase précontractuelle qu'en phase contractuelle et périodiquement (notamment en cas de relation contractuelle impliquant une certaine durée, d'évolution de la réglementation et/ou des principes, ou de changement significatif de la situation du Client, etc.). Compte tenu du caractère substantiel du respect des règles de compliance, en cas d'évaluation établissant un(des) manquements(s), un(des) risques(s), ou un(des) écart(s) entre la situation du Client et le niveau de conformité aux principes susvisés, l'Entreprise pourra, en fonction du niveau de gravité du manquement, du risque ou de l'écart, exiger du Client, d'engager des actions correctives (mesures de remédiation) sous un délai prescrit ou procéder à la résiliation immédiate du Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception sans mise en demeure préalable et sans préavis conformément à la réglementation.

Dans le cadre du dispositif de recueil et de traitement des signalements, le Client peut signaler toute violation de la réglementation ou conduite contraire aux principes énoncés dans les documents susvisés :

- par courriel à l'adresse suivante : signalement.route-reseaux@vinci-construction.com,
- ou sur la plateforme [VINCI Integrity \(vinci-integrity.com\)](https://www.vinci.com/publi/manifeste/dir-env-2020-11-fr.pdf).

Si l'Entreprise a une activité de production soumise aux dispositions de l'article R.541-173 du code de l'environnement, le numéro d'identifiant unique est mentionné sur ses factures.

• DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le Contrat est soumis au droit français, à l'exception des règles de conflit de lois.

A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE, LE REGLEMENT DES LITIGES SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES TRIBUNAUX DE PARIS.